

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2309-15

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire.**

**Conselliers en exercice : 14
Présents : 10+2 proc
Votants : 12**

**Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Fabienne GALLI – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC – Fabrice
FONTAINE - Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI**

**Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS
Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES
Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL**

**Objet : Modification du prix de la cantine
Pour les adultes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°1606-01 du 23 juin 2016, le prix des repas pris à la cantine scolaire a été fixé à 3.75 € pour les enfants et à 5.20 € pour les adultes.

Par délibération n°1812-07 du 19 décembre 2018, le conseil municipal a instauré un tarif préférentiel pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à la cantine scolaire soit 3.00 € à partir du deuxième enfant.

Suite au changement de prestataire de restauration scolaire, il convient de modifier le prix des repas adultes – le prix du repas adulte pourrait être porté à 5.50 €. Dans le cadre de la politique sociale de la municipalité, le tarif pour les familles reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ADOPTE le prix du repas adultes à 5.50 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

La secrétaire,


Eliane CALDEI-VIDAL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 25/09/2023
Qualité : Maire